



**Octobre 2018**

**N° 16**

### **Editorial**

*Bonjour à toutes et tous,*

*Dans les pages qui suivent, les dernières nouvelles relatives à la vie de notre village lors des trois mois qui viennent de s'écouler.*

*De ces derniers mois, je retiens notamment la date du 17 août 2018 qui a marqué la fin des travaux du clocher. L'épilogue de ce dossier qui a monopolisé notre attention pendant 20 mois ! Mais un dossier qui finit somme toute de belle manière d'un point de vue financier, comme vous le verrez plus loin dans ces pages.*

*La fin de la période estivale a amené vos élus municipaux à reprendre leurs participations aux diverses réunions tant au niveau de la communauté de communes qu'aux divers syndicats. Des réunions qui nous ont donné l'occasion de faire valoir notre point de vue sur l'appartenance, depuis 2017, à un nouveau territoire et au désengagement programmé de certains organismes dont nous n'avons plus en définitive à dépendre. En ce sens et pour l'exemple, la décision récente du conseil municipal de se retirer, tout comme nous l'avons fait à une certaine époque pour la scolarité, du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, Sportif et Socio-Educatif (SIVOSSE) de Doudeville. Une décision permettant de réduire la charge financière pour notre commune et de ne pas redistribuer ces coûts de fonctionnement sur les Hébervillais. Une charge financière pour les foyers que nous gardons en permanence à l'esprit, pour preuve la décision récente de participer partiellement au transport scolaire des lycéens. A cet égard, merci aux familles concernées de revenir vers nous pour permettre de leur régler cette participation forfaitaire.*

*Ce numéro est par ailleurs l'occasion comme chaque année de faire le point sur la période de convivialité de Noël qui approche et sur les diverses manifestations qui seront proposées. Des manifestations auxquelles je convie chacun d'entre vous et plus particulièrement les aînés, les nouveaux arrivants ainsi que les jeunes parents et les enfants.*

*Et surtout, un bel automne et une belle fin d'année à toutes et tous.*

*Stéphane Follin*

## Action municipale

### Réunion du conseil municipal du 28 septembre 2018

- Délibération sur le transfert de compétence au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent:

Une délibération qui concerne toutes les communes de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA) qui avait préalablement validé le 20 juin dernier ce transfert de compétence issu de la « Loi GEMAPI ». En l'occurrence, la prise en charge de la problématique liée à la Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et à la Prévention du Risque d'Inondation.

***Avis favorable à l'unanimité*** du conseil municipal pour le transfert de compétence au syndicat mixte.

- Délibération pour la participation annuelle au Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) :

Monsieur le Maire indique que la commune s'était engagée auprès du département depuis 2015 pour cette participation au Fond de Solidarité pour le Logement. Cet organisme permettant d'aider à un maintien à l'habitat décent des personnes les plus vulnérables. Un engagement financier peu conséquent qui reste valable pour une durée de 3 ans.

***Avis favorable à l'unanimité*** du conseil municipal pour le maintien de cette participation mise en place depuis 2015.



#### DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

[www.seinemaritime.fr](http://www.seinemaritime.fr) - rubriques " vos-services/habitat-logement/PDALHPD "

FSL Rouen : Tél. 02 35 15 69 71

FSL Dieppe : Tél. 02 32 14 58 65

FSL Le Havre : Tél. 02 32 74 59 44

- Délibération pour la participation financière au transport scolaire des lycéens:



Une demande qui prend en compte le fait que pour tous les autres élèves transportés vers les collèges et les écoles élémentaires, la commune assure une prise en charge financière totale. Il est proposé pour le transport notamment vers le lycée de Saint Valéry en Caux de participer à hauteur de 50 euros de la somme réclamée aux foyers concernés.

***Avis favorable à l'unanimité*** du conseil municipal pour cette participation.

- Demande de la commune de Saint-Valéry en Caux pour une participation financière pour la construction d'un pôle de santé pluridisciplinaire:

Une nouvelle demande de participation qui fait suite au coût du projet (près de 4 millions d'euros) et qui nécessite la participation financière des collectivités en complément des aides de l'Etat. Un projet pour le moins conséquent développé en parallèle de celui de maison de santé de Cany-Barville et pour lequel notre collectivité avait donné dès 2017 un avis défavorable à la demande de participation. Une participation qui ne serait pas sans impact pour le budget contraint d'une petite commune comme la nôtre.

***Avis défavorable à l'unanimité*** du conseil municipal à cette nouvelle demande de participation financière.

- Délibération pour le retrait de notre commune du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Sportive et Socio - Educative (SIVOSSE) de Doudeville:

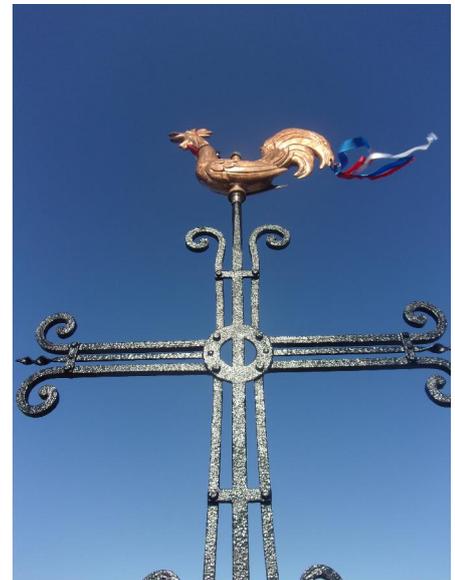
Une demande qui fait suite au conseil syndical du 11 septembre 2018 au cours duquel notre collectivité a fait valoir que courant 2019, elle ne serait plus concernée par le recours aux compétences du syndicat notamment sur la partie transport scolaire à destination du collège. D'où cette décision de retrait.

***Avis favorable à l'unanimité*** du conseil municipal pour le désengagement de la commune du syndicat Doudevillais.

- Informations sur la fin des travaux de l'église :

Les travaux du clocher qui ont été finalisés le 17 août 2018 par la remise en place du coq décoré aux couleurs nationales : « Coupe du Monde oblige ». L'épilogue d'un dossier qui dure depuis près de 20 mois et qui peut être résumé pour la partie financière, qui reste la plus importante, de la manière suivante :

- un coût total de la réfection complète de l'édifice, tant pour la partie charpente que couverture de 115 962 euros TTC ;
- Une prise en charge de l'assurance dans le cadre des dommages liés à la tempête de 2017 de 50 081 euros TTC ;
- une subvention de l'Etat à hauteur de 20 % soit 11 261 euros TTC ;
- une subvention du département à hauteur de 25 % soit 14 076 euros TTC ;
- une subvention de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre de 6 547 euros TTC.



Soit un reste à charge pour la commune de 33 997 euros TTC auquel nous pourrions déduire à terme la récupération partielle de la TVA. Des travaux qui ne coûteront en définitive à notre commune qu'un peu plus de 18 000 euros.

Et de fait, un montant total de 31 884 euros de subventions à récupérer, qui permettront de rembourser rien moins que 8 des 15 annuités de l'emprunt contracté pour payer dans les meilleurs délais les entreprises intervenantes.



➤ Questions diverses :

Des questions diverses qui ont porté sur :

- la démarche du département de Seine-Maritime actuellement en cours et relative au recensement des clos-masures qui pourraient faire l'objet d'un classement auprès de l'UNESCO. Un recensement qui concerna notre commune ces dernières semaines avec la venue d'experts sur cinq sites identifiés comme potentiellement éligibles ;
- la mise en place du Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) qui fixe l'obligation aux collectivités de mener en interne une expertise sur le niveau de confidentialité des données gérées par notre commune ;
- la désignation des délégués qui siègeront à la nouvelle commission électorale communale.

# Point Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

## Conseil Communautaire du 20 juin 2018 à Cany-Barville

Une assemblée générale des élus de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA) dont l'ordre du jour a porté sur les points suivants, soumis à la délibération du conseil communautaire :

- les validations du compte de gestion et du compte administratif 2017 portant sur le budget principal, les budgets eau-assainissement et celui du service public des ordures ménagères, les budgets annexes des zones d'activité, du Golf de la Côte d'Albâtre, du Port de Saint Valéry en Caux, du lac de Caniel, de la Clusaz et des piscines communautaires;
  - le règlement d'application pour les aides à l'immobilier d'entreprises ainsi que pour la réhabilitation d'une ancienne usine agroalimentaire située à Saint Valéry en Caux;
  - l'attribution de fonds de concours pour les collectivités ayant formulé des demandes telles que celle déposée par notre commune pour la réfection complète du clocher. Un conseil communautaire qui nous donne un avis favorable pour le versement d'une subvention de 6 547 euros ;
- 
- la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ;
  - l'actualisation des tarifs pour les services de l'enfance, de la jeunesse, des espaces publics, de la culture et de la Clusaz ;
  - les modifications des règlements intérieurs du service des transports, du conservatoire de musique et de danse ;
  - le versement de subventions aux associations pour le Festival du Lin à Fontaine le Dun et pour la Fête de la Mer à Saint Valéry en Caux;
  - la création d'une commission de contrôle financier au sein de l'intercommunalité ainsi que l'application du Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) ;
  - le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et Hors GEMAPI au Syndicat des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valéry en Caux et Veulettes sur Mer.

## Assemblée générale du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Sportive et Socio-Educative de Doudeville le 11 septembre 2018 à PrétotViquemare

Cette réunion a permis la présentation du projet de mise en conformité du gymnase de Doudeville. Des travaux de mise en accessibilité qui seront pour partie subventionnés et autofinancés par les fonds propres du syndicat.

Une assemblée générale qui a été l'occasion pour les représentants de notre commune de faire valoir leur souhait d'un retrait définitif du SIVOSSE. Et ce, au regard de la fusion avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA), notre nouveau bassin de vie qui possède les compétences et équipements nécessaires à l'accueil de nos enfants. Une motivation également financière qui amène le constat d'un coût de participation 2018 au SIVOSSE de Doudeville, pour la partie transport et frais de gestion, de près de 20 fois supérieur au tarif pratiqué sur le territoire de la CCCA.

## **Conseil Communautaire du 12 septembre 2018 à Cany-Barville**

Une nouvelle assemblée générale des élus de la CCCA dont l'ordre du jour fut le suivant :

- le dossier relatif à la reconstruction de la station d'épuration de Bosville ;
- le raccordement des communes de Manneville-es-Plains, Gueuteville-les-Grès et Cailleville à la station d'épuration de Saint Valéry en Caux ;
- la présentation du rapport annuel (2017) de la base de loisirs du Lac de Caniel ;
- la présentation du rapport annuel (2017) sur le prix et la qualité du service d'adduction d'eau potable et d'assainissement ;
- la concession de service pour la gestion et l'exploitation de l'assainissement non collectif des 12 communes de l'ancienne Communauté de Communes Entre Mer et Lin ;
- le programme d'électrification - effacement de réseaux - éclairage public pour 2018-2019. Un programme pour lequel nous sommes inscrits pour des travaux au niveau du Hameau du Bourretout et de la Rue du Moulin ;
- la présentation du rapport d'activité de la société en charge du Golf de Saint-Riquier-es-Plains ;
- la détermination du lieu d'implantation du futur Espace Culture Communautaire. Un conservatoire qui sera construit sur la zone de développement économique de la commune de Saint-Riquier-es-Plains.

## **Commission « déchets » du 24 septembre 2018 à Cany-Barville**

Plusieurs points à l'ordre du jour de cette réunion thématique qui réunit des élus de la CCCA dont votre maire. Entre autres dossiers à l'ordre du jour : la validation du règlement du service déchets et la présentation de la grille tarifaire de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) qui sera appliquée sur l'ensemble du territoire en janvier 2019.

Une mise en place de la REOM sur les communes « historiques » de la Côte d'Albâtre qui a été l'occasion de présenter sur le terrain cette démarche lors de plusieurs réunions publiques. Ceci, afin de permettre aux administrés de mieux appréhender les changements liés au passage de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à la REOM. Des changements essentiellement financier.



## Manifestations du trimestre

### ➤ Foire à tout du Club de l'Amitié du 9 septembre 2018:

Une manifestation organisée avec la participation du comité des fêtes, réunissant sous le soleil une vingtaine d'exposants. L'occasion pour certains de faire de belle prise ; ce qui n'est pas légion pour tout le monde.....



### ➤ Repas du club de l'amitié du 13 octobre 2018:



Le samedi 13 octobre dernier, le club de l'amitié s'est réuni à midi, autour d'une succulente blanquette de veau.

## Manifestations du trimestre à venir

- N'hésitez pas à venir consulter (affichage et dépliants en mairie ainsi qu'à la salle polyvalente) les manifestations et activités proposées par la CCCA (séjours vacances, sport, concerts, théâtre, manifestations diverses...);
- Commémoration du 11 novembre à l'église, avec nos amis et voisins d'Anglesqueville-la-Bras-Long ;
- Repas du CCAS le 2 décembre 2018 à partir de 12 h00 à la salle polyvalente;
- Noël communal le 15 décembre 2018 à 15h 00 à la salle polyvalente.

## Carnet Rose

Toutes nos félicitations à Charlotte Boulier et Quentin Bonnet pour la naissance du petit Erwann, le 3 juillet dernier.



## Bienvenue

Bienvenue dans notre commune à Monsieur et Madame Capitaine qui ont emménagé il y a quelques semaines Rue de la Maladrerie.

Et bienvenue à nos nouveaux commerçants, Sabrina et Mathieu qui vous accueillent depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier dans leur épicerie sous l'enseigne « la K'Bane Qui Fume ». Ce commerce, implanté Rue de l'Eglise fait la part belle aux produits locaux (fruits, légumes produits laitiers, viande fumée, charcuterie, pain, journaux,...) et est ouvert les :



- lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h ;
- vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h ;
- samedi de 8h à 12h30 et de 14h30 à 19h ;
- dimanche de 8h à 13h.



Toutes nos félicitations à notre secrétaire de mairie Nathalie qui s'est vue remettre le 12 octobre dernier la médaille d'honneur du travail. Un moment de convivialité, avec vos élus et ceux de la commune de Gruchet-Saint-Siméon qui l'emploie également et qui récompense un peu plus de 25 années d'une carrière dédiée au service de la collectivité et des administrés.

## Information



Changement important concernant la permanence de mairie qui sera dorénavant ouverte au public **le jeudi** au lieu du mardi avec les horaires suivants : de **17h à 19h**. Merci d'en prendre note.